

Séance du 31 octobre

Obs n° 1: Marie-José ARNAU

Je demande que la partie de la parcelle B 151 classée en zone A dans le projet de P.L.U. soit reclassée en zone constructible comme elle l'était jusqu'ici.

Arnaud

Obs n° 2 Mme BRAU

Je demande que la parcelle 581 ne soit pas entièrement classée en zone A mais que 2 secteurs soient reclassés constructibles :

- d'une part à l'angle nord-est entre les propriétés de M. Poiréguer et de M. Deteillon (la petite zone classée en VA dans le projet de P.L.U. n'est pas utilisable car occupée par le chemin d'accès à la parcelle 597)
 - d'autre part au sud-ouest à l'alignement de Rue Biradon et de M. Pavlof
- Voies à jours joints

Nota: une conduite d'eau passe le long de la limite sud de la parcelle sur une bande de terrain cédée à la commune gratuitement.

Brau

Département :
HAUTES-PYRÉNÉES

Commune :
HIIS

Section : 0C

Échelle d'origine : 1/2500

Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 02/08/2008
(fuseau horaire de Paris)

©2007 Ministère du budget, des comptes
publics et de la fonction publique

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

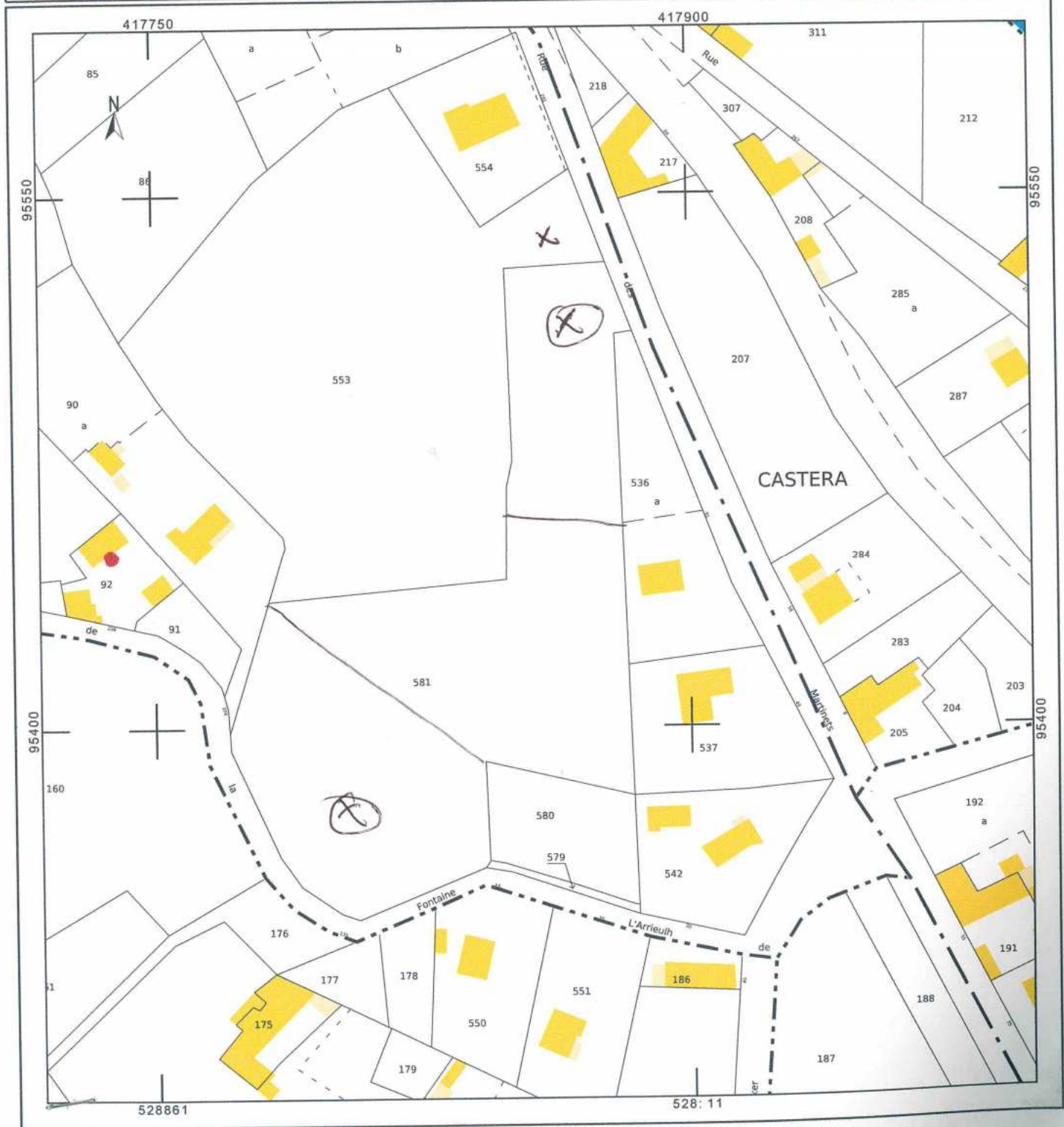
me BRAU

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
TARBES
1, boulevard du Maréchal Juin BP 693
65000 TARBES
tél. 05-62-44-40-56 -fax 05-62-44-40-79
cdif.tarbes@dgi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



⊗ 2 secteurs qui pourraient être classés en UB

Obs n° 3 : A. et Mme CAMOUZÉ

Nous demandons que la parcelle C 233 soit classée constructible.

L'extension de réseau a été réalisée et il y a des projet de construction en face de l'autre côté de la rue.

Le classement en A₁ n'est pas justifié (aucun intérêt paysager ni même aucune vue)

